eCH-0247 – Norme d’interface Cartographie des identificateurs de circonscriptions électorales

Nom	Norme d’interface Cartographie des identificateurs de circonscriptions électorales
eCH-nombre	eCH-0247
Catégorie	Norme
Stade	Défini
Version	1.1.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2025-07-14
Date de publication	2025-06-25
Remplace la version	1.0 – Minor Change
Conditions préalables	eCH-0155 Norme concernant les donneìes Droits politiques
Annexes	eCH-0247-1-1.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Groupe spécialisé	Droits politiques
Éditeur / distribution	Association eCH, Räffelstrasse 20, 8045 Zurich T 044 388 74 64 / info@ech.ch / www.ech.ch

Condensé

A l’heure actuelle, les logiciels utilisés ne disposent d’aucun identificateur harmonisé des circonscriptions électorales et de dépouillement au sein d'un même canton. La présente norme actuelle entend dresser un état des lieux (cartographie ou mapping) des identificateurs entre les systèmes.

Table des matières

1 Introduction 4
1.1 Statut 4
1.2 Champ d'application 4
1.3 Notation 4
2 Principes 5
2.1 Principes généraux 5
2.2 Processus pour l'échange d'annonces 5
2.2.1 Annonces d'événement 5
2.2.2 Annonces d'annulation 5
2.2.3 Annonces de correction 5
2.2.4 Annonces de modifications de données 5
2.2.5 Annonces de synchronisation de données 6
3 Données à fournir 6
3.1 Modèle de données 6
3.2 Données obligatoires par annonce 7
4 Spécification 7
4.1 Acteurs et flux d'annonce 7
4.2 Processus de cartographie 9
4.3 Processus d'assurance qualité 10
4.4 Annonces 11
4.4.1 Livraison initiale – initialDelivery 11
4.4.2 Livraison de la cartographie – mappingDelivery 12
4.4.3 Livraison consolidée – consolidatedDelivery 14
4.4.4 Assurance qualité – qualityAssuranceDelivery 15
5 Délimitation 17
6 Sécurité 17
7 Exclusion de responsabilité – droits de tiers 18
8 Droits d'auteur 18

Annexe A – Références & bibliographie 19
Annexe B – Collaboration & vérification 19
Annexe C – Abréviations et glossaire 19
Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente 20
Annexe E – Liste des illustrations 20
Annexe F – Liste des tableaux 20
Annexe G – Dépendances 21

Remarque

La formulation employée dans le présent document pour désigner les personnes est neutre en termes de genre. Elle repose sur le guide de la Chancellerie fédérale. On recourt, selon la situation, à des doublets intégraux (citoyens et citoyennes), à des formes abstraites en termes de genre (personne assurée), à des formes neutres du point de vue du genre (les assurés) ou à des périphrases dépourvues de référence à la personne. L'utilisation du masculin générique (citoyens) n'est plus admise. Les formes intégrales sont employées dans les textes continus, autrement dit les textes constitués de phrases rédigées. Les formes abrégées sont acceptées dans les passages de texte concis, les tableaux par exemple. On utilise alors la forme courte avec barre oblique, toutefois sans tiret (référent/e). Les points médians et autres caractères similaires sont proscrits.

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité des experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Champ d'application

A l'heure actuelle, les logiciels utilisés ne disposent d'aucun identificateur harmonisé des circonscriptions électorales et de dépouillement au sein d'un même canton. Ainsi l'identificateur d'une circonscription électorale peut varier d'une commune au l'autre dans le même district ou dans les registres électoraux correspondants. Avec à la clé une charge de travail supplémentaire pour la cartographie, notamment dans les systèmes servant l'impression des documents liés au droit de vote et au scrutin électronique. Sans compter que la possibilité d'occasionner des erreurs.

La présente norme entend permettre la comparaison des identificateurs entre les systèmes en amont des scrutins dans le but de cartographier l'intégralité des identificateurs des circonscriptions électorales et de dépouillement ayant cours au niveau d'un canton.

En outre, la norme permet également de comparer l'étendue et la structure des circonscriptions électorales et de dépouillement (arborescence) entre systèmes à des fins d'assurance qualité, et ce indépendamment des scrutins.

Le présent document spécifie à cet égard

- les annonces à échanger pour la cartographie,
- les données à transmettre à d'autres instances dans le cadre des annonces.

Seules les données nécessaires à la réalisation d'une cartographie exhaustive des identificateurs de circonscriptions électorales et de dépouillement sont prises en compte.

Les partenaires d'interface doivent prévoir eux-mêmes une réglementation appropriée concernant l'échange de données ne correspondant pas aux principes précédemment décrits.

1.3 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes :

IMPÉRATIF:	Le responsable doit réaliser l'objectif.
RECOMMANDÉ:	Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.
FACULTATIF:	Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

2 Principes

2.1 Principes généraux

- **[IMPÉRATIF]** L'intégralité des informations connues doivent être fournies avec l'annonce, même lorsque l'élément correspondant est facultatif. Si un élément facultatif n'est plus livré, le cas de figure n'est plus avéré et peut être effacé dans le système destinataire.
- **[IMPÉRATIF]** Les bases juridiques applicables sont déterminantes pour l'échange des données décrites dans la présente norme. Le fait que des éléments sont définis comme facultatifs dans cette norme ne sous-entend pas que ceux-ci ne doivent pas être échangés.

2.2 Processus pour l'échange d'annonces

Le cadre d'annonce [eCH-0058] décrit les processus détaillés pour la transmission et la consommation des annonces d'événement. Il existe différents scénarios ou des Use Cases dans lesquels l'échange d'annonces est nécessaire. Par conséquent, les types d'annonces suivants peuvent être différenciés comme suit:

- Annonces d'événement
- Annonces d'annulation
- Annonces de correction
- Annonces de modifications de données
- Annonces de synchronisation de données

2.2.1 Annonces d'événement

Aucune annonce d'événement n'est mise en œuvre, car l'échange d'identificateurs ne constitue pas un événement technique.

2.2.2 Annonces d'annulation

Aucune annonce d'annulation n'est mise en œuvre. Si des données fournies sont erronées, le destinataire doit en être informé au niveau organisationnel et la livraison doit être réitérée avec, cette fois, les données correctes.

2.2.3 Annonces de correction

Aucune annonce de correction n'est mise en œuvre. Si des données fournies sont erronées, le destinataire doit en être informé au niveau organisationnel et la livraison doit être réitérée avec, cette fois, les données correctes.

2.2.4 Annonces de modifications de données

Aucune annonce de modification des données n'est mise en œuvre. Dans l'éventualité d'une modification des données, les informations doivent être à nouveau fournies dans leur intégralité.

2.2.5 Annonces de synchronisation de données

Les annonces décrites dans la présente norme constituent des annonces de synchronisation de données. Les partenaires d'interface - systèmes concernés dans le canton - doivent convenir du moment et des partenaires entre lesquels elles sont échangées.

3 Données à fournir

3.1 Modèle de données

Le modèle de données suivant décrit les données échangées dans le cadre de cette norme. Pour de plus amples renseignements concernant les différentes caractéristiques, se reporter à la norme [eCH-0155].

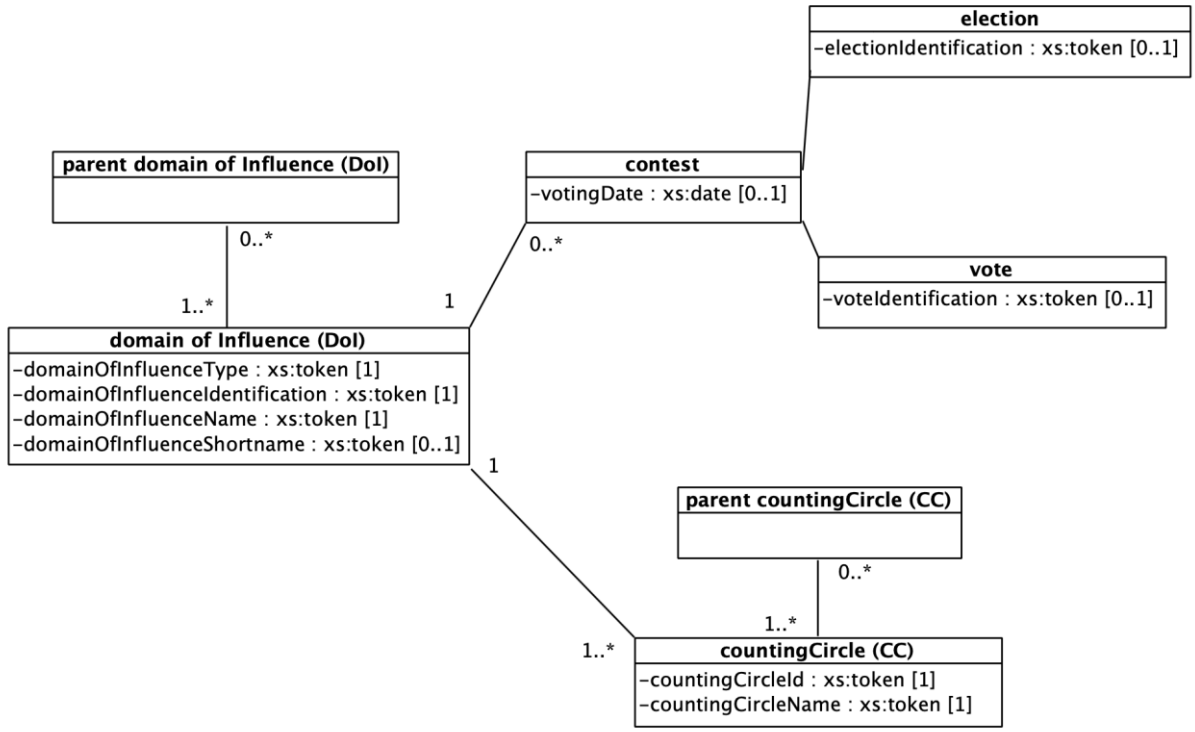

Figure 1: Modèle de données

Les circonscriptions électorales (domain of influence) et les circonscriptions de dépouillement (counting circle) représentent des informations centrales pour l'affectation des affaires – votations (vote), élections (election) – d'un scrutin (contest) aux électeurs, respectivement l'affectation de l'endroit où les suffrages exprimés doivent être comptabilisés. Les informations des entités «domain of Influence (DoI)» et «countingCircle (CC)» suffisent à la réalisation de la cartographie des identificateurs (domainOfInfluenceIdentification et countingCircleId) sur tous les systèmes pertinents. La réalisation, outre de la cartographie proprement dite, de contrôles de cohérence nécessite des informations supplémentaires. Au niveau des scrutins, il est possible de procéder à un contrôle d'exhaustivité au niveau

des affaires en affectant aux circonscriptions électorales les affaires respectivement leurs identificateurs (electionIdentification, countingCircleId). Afin de comparer les structures des circonscriptions électorales respectivement de dépouillement, l'arborescence des circonscriptions tant électorales que de dépouillement peut être représentée au moyen des identificateurs des unités supérieures (parent domain of Influence (DoI) et parent countingCircle (CC)).

3.2 Données obligatoires par annonce

Chaque annonce est envoyée avec des informations générales. Parmi celles-ci figure notamment la date d'événement (eventDate). Les informations générales sont décrites dans [eCH-0058].

- **[[IMPÉRATIF]** La date de référence, à laquelle ont été déterminées les données provenant du registre correspondant, doit être fixée comme date de l'événement (eventDate).

4 Spécification

4.1 Acteurs et flux d'annonce

Le diagramme suivant offre un aperçu des acteurs et des flux d'annonce pour la cartographie entre eux. On notera à cet égard d'importantes disparités réglementaires entre cantons.

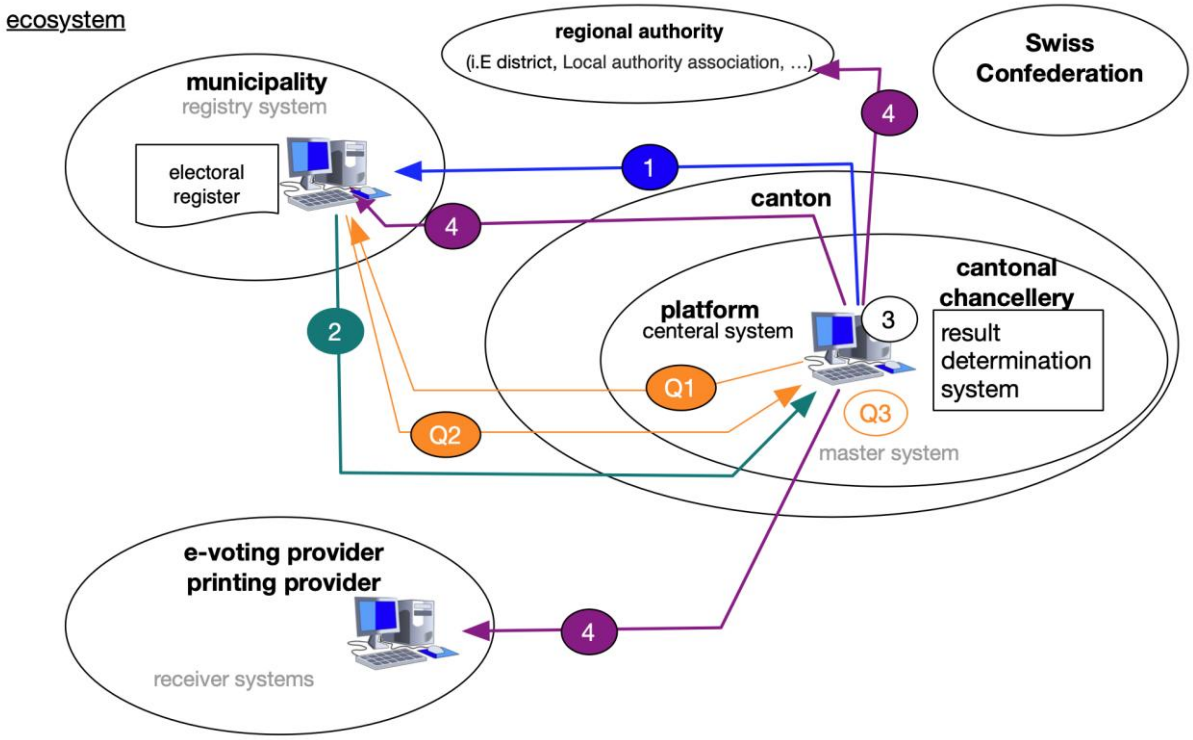

Figure 2: Vue d'ensemble des acteurs et des flux d'annonce

Les informations relatives aux identificateurs de la circonscription électorale (domain of influence – DoI) et de la circonscription de dépouillement (counting circle – CC) apparaissent dans plusieurs systèmes. Dans les systèmes de la Chancellerie d'Etat (cantonal chancellery) et du registre électoral (electorial register) des communes (municipality). Les identificateurs DoI et CC des autorités régionales supérieures (regional authority) et de la Confédération (Swiss Confederation) figurent habituellement dans les systèmes de la Chancellerie d'État. Les seuls identificateurs du DoI et du CC pertinents pour la commune figurant dans les registres électoraux, ce sont les systèmes de la Chancellerie d'État respectivement les plateformes cantonales (platform) qui se prêtent à la cartographie en tant que système maître. Les systèmes du prestataire de vote électronique (e-voting provider) et des imprimeries (printing provider) sont uniquement destinataires d'informations (receiver systems).

Voir également [eCH-0155] pour obtenir une description des tâches des différents acteurs.

Ecosystème (ecosystem)

- Désigne l'intégralité des tâches, instances et systèmes en rapport avec la préparation, le déroulement et le post-traitement d'un scrutin.

Système maître (master system)

- Système possédant le plus de connaissances concernant les DoI/CC figurant dans l'intégralité de l'écosystème. Les partenaires d'interface doivent, pour chaque canton, définir s'il s'agit d'un système de la Chancellerie d'Etat (détermination des résultats), d'une plateforme cantonale centralisée ou d'un système supérieur.

Système de tenue des registres (registry system)

- Systèmes tenant un registre électoral (communes) et systèmes qui constituent un registre électoral virtuel centralisé (plateformes cantonales).

Système destinataire (receiver system)

- Systèmes se contentant de consommer les informations pertinentes concernant les DoI/CC, telles les imprimeries, systèmes exécutant le vote électronique (e-voting) et, le cas échéant, systèmes de la Confédération.

On distingue deux cas d'utilisation pour eCH-0247, qui diffèrent sensiblement tant en termes d'annonces que de processus. La cartographie des identificateurs en constitue un cas d'application. Autre cas d'application, l'assurance qualité de la structure globale des circonscriptions électorales et de dépouillement.

4.2 Processus de cartographie

Les partenaires d'interface doivent, pour chaque canton, déterminer si la procédure fondamentale décrite ci-dessous doit être mise en œuvre une fois, de façon périodique ou en amont de chaque scrutin.

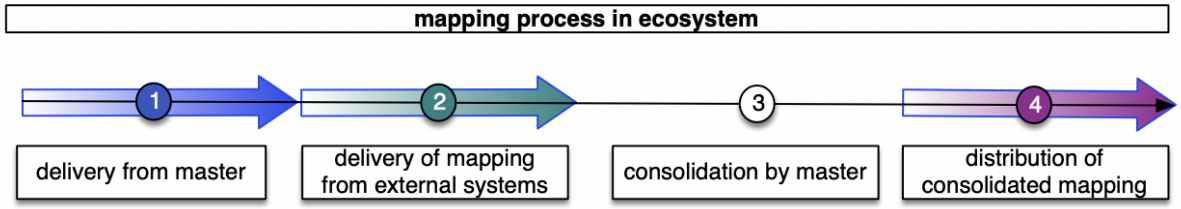

Figure 3: Processus de cartographie

[IMPÉRATIF] Les partenaires d'interface doivent clarifier au niveau organisationnel les problèmes identifiés dans le cadre du processus de cartographie (mapping process).

(1) Livraison de DoI/CC à partir du système maître (delivery from master).

- Toutes les informations connues du système maître sont transmises à l'ensemble des systèmes de registres pertinents au sein de l'écosystème. Peu importe à cet égard que ces derniers soient disposés selon une configuration en étoile (maître simultanément sur tous les systèmes) ou séquentielle (système maître comme point de départ, transmission de système en système et système maître comme point final). Le but visé est qu'au terme du processus, le système maître ait connaissance de tous les DoI/CC figurant dans l'écosystème.
- Voir l'annonce initialDelivery au chapitre 4.4.1

(2) Réponse des systèmes de tenue des registres avec la cartographie des DoI/CC dont ils ont connaissance avec les DoI/CC fournis par le système maître (delivery of mapping from external systems).

- **[IMPÉRATIF]** Lorsque la cartographie réussit, les DoI/CC correspondants des systèmes de tenue des registres sont complétés pour les DoI/CC du système maître.
- **[IMPÉRATIF]** Les systèmes de tenue des registres doivent également fournir les DoI/CC qui n'ont pas pu être explicitement cartographiés mais qui n'en sont pas moins pertinents du point de vue de ces systèmes de tenue des registres.
- **[IMPÉRATIF]** Les systèmes de tenue des registres doivent également fournir les DoI/CC qui sont pertinents du point de vue du système de tenue des registres, mais qui n'ont pas été fournis par le système maître.
- **[RECOMMANDÉ]** En principe, les DoI /CC qui ne sont plus pertinents devraient être identifiés comme tel dans le système de tenue des registres et ne doivent pas être annoncés au système maître.
- Voir l'annonce mappingDelivery au chapitre 4.4.2

(3) Consolidation de la cartographie exhaustive sur l'ensemble de l'écosystème par le système maître (consolidation by master).

- Une cartographie exhaustive contenant tous les DoI/CC figurant dans l'écosystème est créée.
- Pour chaque DoI/CC, les identificateurs du système maître et tous les identificateurs correspondants des systèmes de tenue des registres sont inclus.
- L'objectif est que chaque système de tenue des registres puisse trouver, outre les DoI/CC pertinents de son point de vue, les identificateurs correspondants du système maître.

(4) Distribution de la cartographie exhaustive consolidée par le système maître à tous les systèmes pertinents au sein de l'écosystème (distribution of consolidated mapping).

- Outre les systèmes de tenue des registres (registres électoraux), la cartographie exhaustive est également fournie aux systèmes de vote électronique et d'impression.
- Voir l'annonce consolidatedMapping au chapitre 4.4.3

4.3 Processus d'assurance qualité

Il faut décider et prescrire, pour chaque canton, si et dans quelle mesure ce processus doit être mis en œuvre.

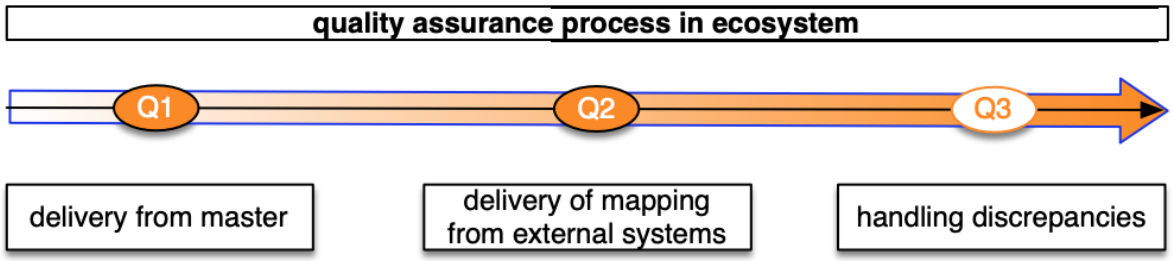

Figure 4: Processus - AQ

[IMPÉRATIF] Les partenaires d'interface doivent clarifier au niveau organisationnel les problèmes et différences identifiés dans le cadre du processus d'assurance qualité (quality assurance process).

(Q1) Livraison DoI/CC à partir du système maître (delivery from master).

- **[IMPÉRATIF]** La cartographie exhaustive actuelle de tous les identificateurs cartographiés connus du système maître est envoyée aux systèmes de registres concernés. Les partenaires d'interface doivent définir si les informations relatives à la structure des circonscriptions électorales et de dépouillement (arborescence) doivent également être échangées et comparées.
- Voir l'annonce qualityAssuranceDelivery au chapitre 4.4.4

(Q2) Réponse des systèmes de tenue des registres avec la cartographie des DoI/CC dont ils ont connaissance (delivery of mapping from external systems).

- Les informations fournies sont comparées avec les informations contenues localement dans le système de registres.
- **[IMPÉRATIF]** Si la cartographie des informations locales ne concorde pas avec les informations fournies par le système maître, les divergences constatées doivent être signalées aux responsables du système maître au niveau organisationnel.
- **[IMPÉRATIF]** Les DoI/CC actifs pertinents, qui sont conservés dans le système de registres mais n'ont pas été inclus dans la livraison du système maître, doivent être livrés au système maître sous nonMappedOtherDoi.
- Voir l'annonce qualityAssuranceDelivery au chapitre 4.4.4

(Q3) Traitement des incohérences (handling discrepancies)

- En fonction de la nature des divergences, la marche à suivre afin d'y remédier est déterminée au niveau du système maître.

4.4 Annonces

4.4.1 Livraison initiale – initialDelivery

Description de l'événement:

Lors de la livraison initiale, le système maître fournit aux systèmes de tenue des registres toutes les circonscriptions électorales dont il a connaissance et les circonscriptions de dépouillement assignées.

[IMPÉRATIF] Dès lors que la date du scrutin est échangée, la date du jour du scrutin doit être spécifiée (jour du dépouillement respectivement jour de la détermination des résultats).

Données de l'événement
Les informations à transmettre avec l'annonce d'événement sont les suivantes:

- Circonscriptions électorales et de dépouillement (impératif, récurrent) - masterDoi
  - Circonscription électorale maître (impératif) – masterDomainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
  - Circonscriptions de dépouillement maître (impératif, récurrent) – masterCC, e]
- Scrutin (facultatif) – contest
  - Date du scrutin (facultatif) – dateOfVoting, voir [eCH-0155:dateOfVotingType]
  - Identification de la votation (facultatif, récurrent) – voteIdentification, voir [eCH-0155:voteIdentificationType]
  - Identificateur de l'élection (facultatif, récurrent) – electionIdentification, voir [eCH-0155:electionIdentificationType]
- Extension (facultatif) – extension, voir [eCH-0155:extensionType]

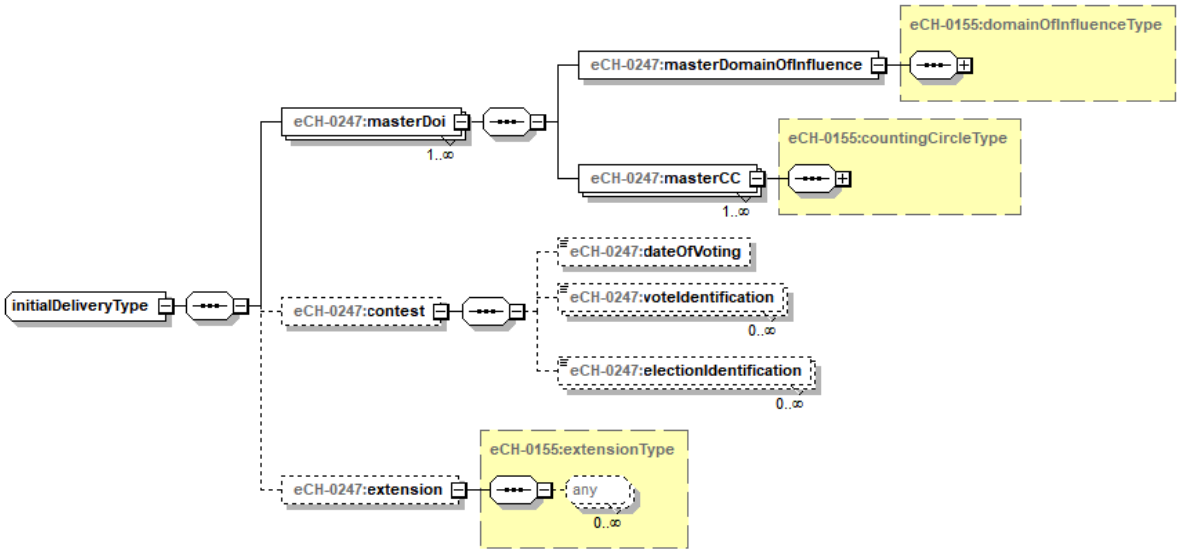

Figure 5: initialDelivery

4.4.2 Livraison de la cartographie – mappingDelivery

Description de l'événement:

Concernant la livraison de la cartographie, les systèmes de tenue des registres fournissent, sous l'élément otherDoi, les circonscriptions électorales et de dépouillement cartographiées de leur propre système. Par ailleurs, les circonscriptions électorales et de dépouillement, qui n'ont pu être cartographiées, sont transférées sous nonMappedOtherDoi.

[IMPÉRATIF] Dès lors que la date du scrutin (dateOfVoting) est échangée, la date du jour du scrutin doit être spécifiée (jour du dépouillement respectivement jour de la détermination des résultats).

Données de l'événement

Les informations à transmettre avec l'annonce d'événement sont les suivantes:

- Circonscriptions électorales et circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – doiCC
  - Circonscription électorale maître (impératif) – masterDomainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
  - Circonscriptions de dépouillement maître (impératif, récurrent) – masterCC, e]
  - Circonscriptions électorales et de dépouillement cartographiées (facultatif) - otherDoi
    - Identificateur de circonscription électorale système maître (impératif) – masterDomainOfInfluenceIdentification, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceIdentificationType]
    - Circonscription électorale (impératif) – domainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]

        - Circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – ccMapping
            - Identificateur de la circonscription de dépouillement système maître (impératif) – masterCountingCircleId, voir [eCH-0155:countingCircleIdType]
            - Circonscription de dépouillement (impératif) – countingCircle, voir [eCH-0155:countingCircleType]
- Circonscriptions électorales non cartographiées (facultatif, récurrent) - nonMappedOtherDoi
    - Circonscription électorale (impératif) – domainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
    - Circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – countingCircle, voir [eCH-0155:countingCircleType]
- Scrutin (facultatif) – contest
    - Date du scrutin (facultatif) – dateOfVoting, voir [eCH-0155:dateOfVotingType]
    - Identification de la votation (facultatif, récurrent) – voteIdentification, voir [eCH-0155:voteIdentificationType]
    - Identificateur de l'élection (facultatif, récurrent) – electionIdentification, voir [eCH-0155:electionIdentificationType]
- Extension (facultatif) – extension, voir [eCH-0155:extensionType]

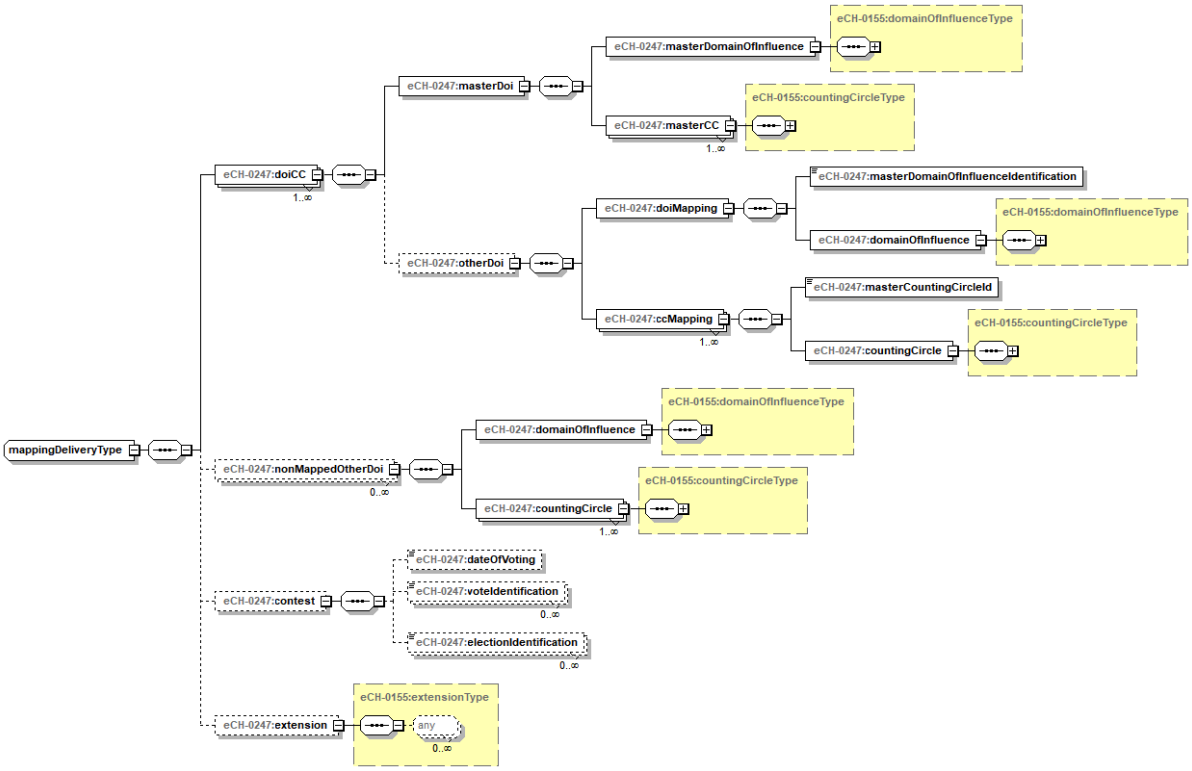

Figure 6: mappingDelivery

4.4.3 Livraison consolidée – consolidatedDelivery

Description de l'événement:

Dans le cas d'une livraison consolidée, le système maître fournit la cartographie exhaustive de l'ensemble des circonscriptions électorales et de dépouillement à tous les systèmes composant l'écosystème.

[IMPÉRATIF] Dès lors que la date du scrutin est échangée, la date du jour du scrutin doit être spécifiée (jour du dépouillement respectivement jour de la détermination des résultats).

Données de l'événement
Les informations à transmettre avec l'annonce d'événement sont les suivantes:

- Circonscriptions électorales et circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – doiCC
    - Circonscription électorale maître (impératif) – masterDomainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
    - Circonscriptions de dépouillement maître (impératif, récurrent) – masterCC, e]
    - Circonscriptions électorales et de dépouillement cartographiées (facultatif, récurrent) –
      otherDoi
        - Identificateur de circonscription électorale système maître (impératif) – masterDomainOfInfluenceIdentification, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceIdentificationType]
        - Circonscription électorale (impératif) – domainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
        - Circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – ccMapping
            - Identificateur de la circonscription de dépouillement système maître (impératif) – masterCountingCircleId, voir [eCH-0155:countingCircleIdType]
            - Circonscription de dépouillement (impératif) – countingCircle, voir [eCH-0155:countingCircleType]
- Scrutin (facultatif) – contest
    - Date du scrutin (facultatif) – dateOfVoting, voir [eCH-0155:dateOfVotingType]
    - Identification de la votation (facultatif, récurrent) – voteIdentification, voir [eCH-0155:voteIdentificationType]
    - Identificateur de l'élection (facultatif, récurrent) – electionIdentification, voir [eCH-0155:electionIdentificationType]
- Extension (facultatif) – extension, voir [eCH-0155:extensionType]

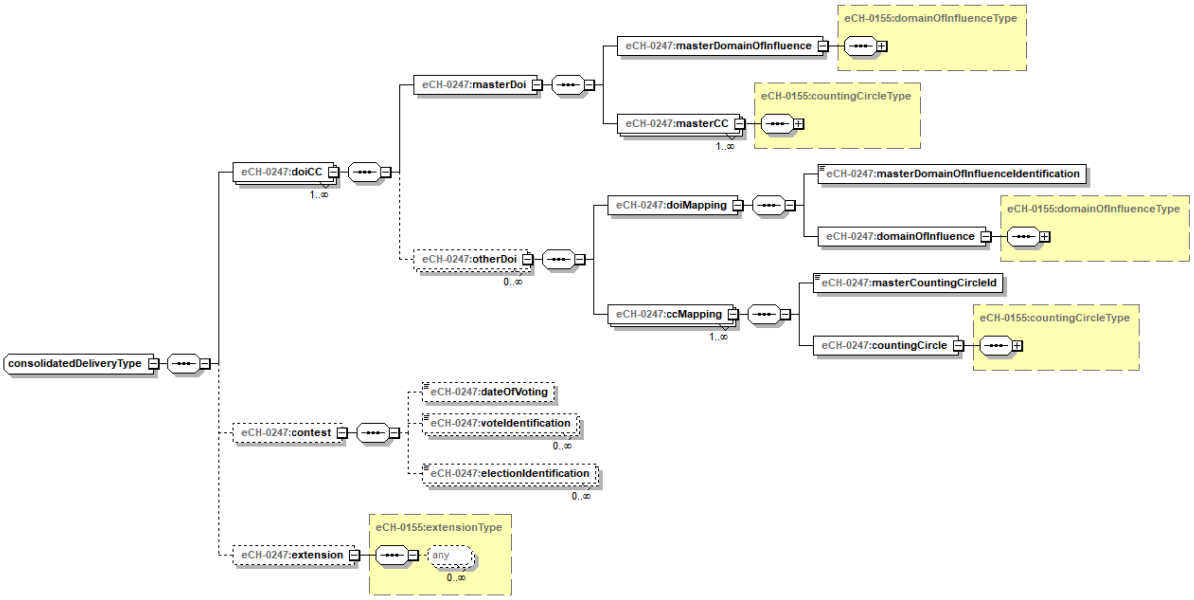

Figure 7: consolidatedDelivery

4.4.4 Assurance qualité – qualityAssuranceDelivery

L'annonce est utilisée à des fins d'assurance qualité de la cartographie et, le cas échéant, de la structure des circonscriptions électorales et de dépouillement entre le système maître et les systèmes de registres concernés. Les partenaires d'interface doivent, pour chaque canton, convenir si et dans quelle mesure l'annonce doit être utilisée.

Données de l'événement

Les informations à transmettre avec l'annonce d'événement sont les suivantes:

- Circonscriptions électorales et circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – doiCC
  - Circonscription électorale maître (impératif) – masterDomainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
  - Identification de la circonscription électorale supérieure (facultatif, récurrent) – parentDomainOfInfluenceIdentification, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceIdentificationType]
  - Circonscriptions de dépouillement maître (impératif, récurrent) – masterCC, e]
    - Identification de la circonscription de dépouillement supérieure (facultatif, récurrent) - parentCountingCircleId, voir [eCH-0155:countingCircleIdType].

  - Circonscriptions électorales et de dépouillement cartographiées (facultatif) - otherDoi
    - Identificateur de circonscription électorale système maître (impératif) – masterDomainOfInfluenceIdentification, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceIdentificationType]
    - Circonscription électorale (impératif) – domainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
    - Identification de la circonscription électorale supérieure (facultatif, récurrent) – parentDomainOfInfluenceIdentification, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceIdentificationType]
    - Circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – ccMapping
      - Identificateur de la circonscription de dépouillement système maître (impératif) – masterCountingCircleId, voir [eCH-0155:countingCircleIdType]
      - Circonscription de dépouillement (impératif) – countingCircle, voir [eCH-0155:countingCircleType]
        - Identification de la circonscription de dépouillement supérieure (facultatif, récurrent) - parentCountingCircleId, voir [eCH-0155:countingCircleIdType].
- Circonscriptions électorales non cartographiées (facultatif, récurrent) - nonMappedOtherDoi
  - Circonscription électorale (impératif) – domainOfInfluence, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceType]
  - Identification de la circonscription électorale supérieure (facultatif, récurrent) – parentDomainOfInfluenceIdentification, voir [eCH-0155:domainOfInfluenceIdentificationType]
  - Circonscriptions de dépouillement (impératif, récurrent) – countingCircle, voir [eCH-0155:countingCircleType]
    - Identification de la circonscription de dépouillement supérieure (facultatif, récurrent) - parentCountingCircleId, voir [eCH-0155:countingCircleIdType].
- Extension (facultatif) – extension, voir [eCH-0155:extensionType]

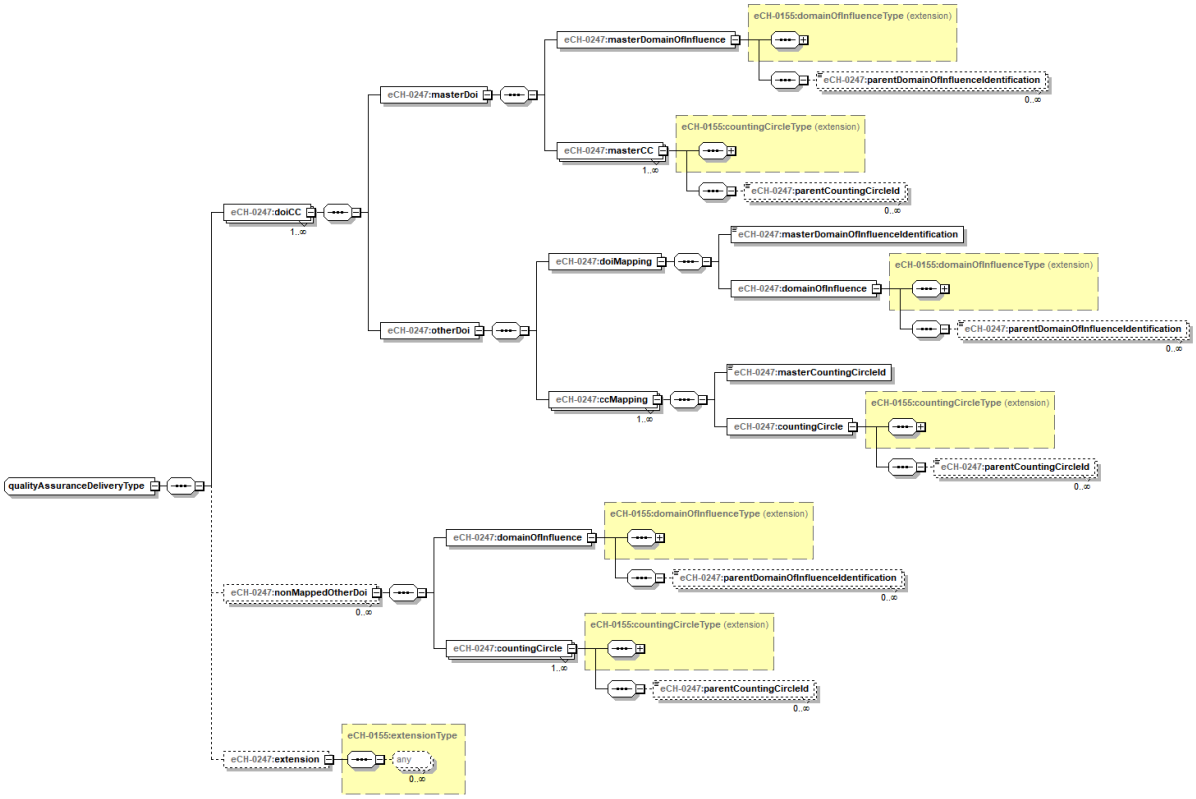

Figure 8: qualityAssuranceDelivery

5 Délimitation

La présente norme a pour objectif de simplifier la cartographie des circonscriptions électorales et de dépouillement. Elle est conçue exclusivement pour les systèmes en rapport avec les droits politiques. Ce sont les élections et votations et non les canaux de vote spécifiques qui en constituent le point de référence.

L'utilisation des normes eCH ne revêt pas de caractère obligatoire - les cantons sont libres de décider s'ils veulent en adopter et lesquelles.

6 Sécurité

La définition des formats d'échange en soi ne pose pas de problèmes affectant la sécurité. Si les autorités souhaitent échanger les données spécifiées dans le présent document par voie électronique, elles doivent s'assurer que les conditions juridiques requises sont bien réunies. La confidentialité et l'integrité des données transmises doivent être garanties lors de l'échange des données.

7 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droites relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des règlementations applicables.

8 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0058]	eCH-0058 Norme d'interface Cadre d'annonce, V5.1.0
[eCH-0155]	eCH-0155 Norme concernant les données Droits politiques, V4.3.0)

Annexe B – Collaboration & vérification

DeRocci Thomas	Canton Saint-Gall
Fellay Nicolas	Canton Fribourg
Hardegger Thomas	Canton Grisons
Kupper Daniel	Canton Genève
Ledergerber Bruno	Canton Zurich
Martin Alexis	Canton Genève
Mazzoleni Rico	Canton Grisons
Morel Denis	mabuco GmbH
Odermatt Patrick	Canton Thurgovie
Rasaj Veton	Abraxas
Schorr Jörg	Post CH SA
Steiner Didier	Canton Fribourg
Stingelin Martin	mabuco GmbH
Wehrli Thomas	Canton Argovie
Zaugg Moriz	Canton Berne

Annexe C – Abréviations et glossaire

DoI	Domain of Influence / circonscription électorale
CC	Counting Circle / circonscription de dépouillement

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Chapitre	Page	Adaptation	No. RFC
Annexe A	19	La référence eCH-0155 a été mise à jour, car l'importation de l'eCH-0155 a été portée à la version actuelle.	-
Annexe A	19	Mise à jour des autres normes référencées	-
Annexe G	21	Mise à jour du graphique	-

Tableau 1: Modifications par rapport à la version précédente

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Modèle de données 6

Figure 2: Vue d'ensemble des acteurs et des flux d'annonce 7

Figure 3: Processus de cartographie 9

Figure 4: Processus - AQ 10

Figure 5: initialDelivery 12

Figure 6: mappingDelivery 13

Figure 7: consolidatedDelivery 15

Figure 8: qualityAssuranceDelivery 17

Figure 9: Dépendances 21

Annexe F – Liste des tableaux

Tableau 1: Modifications par rapport à la version précédente 20

Annexe G – Dépendances

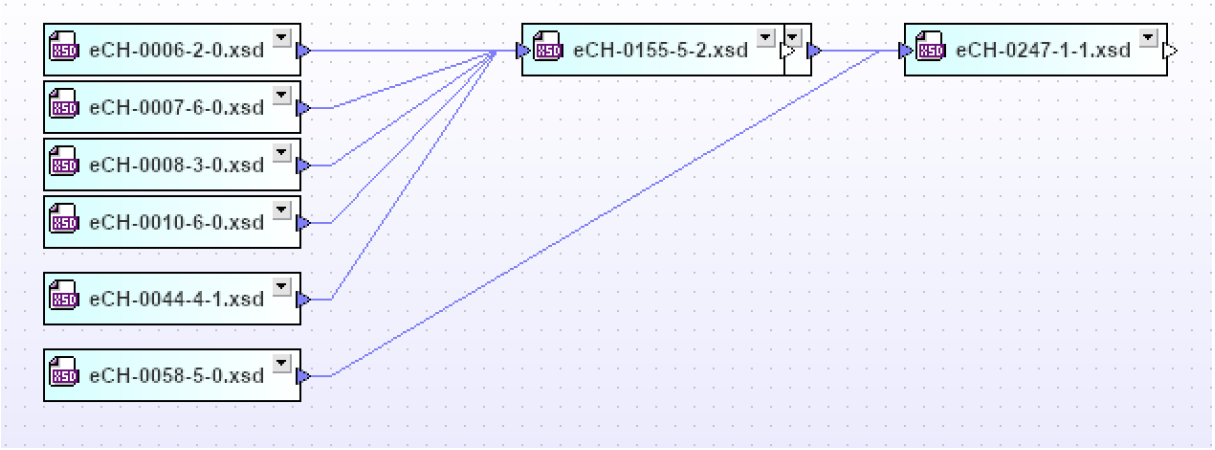

Figure 9: Dépendances